Compte-rendu plénière du 9 juillet 2018

ORDRE DU JOUR

En introduction : les modalités de déroulement de la plénière, les comptes-rendus et la désignation d'un(e) secrétaire de séance et de deux co-rédacteurs (prise de notes).

1 _ Points divers :

- 5 mn.- Approbation du compte-rendu de la plénière du 28 mai 2018 (https://lecafepluche.fr/fonctionnement-du-cafepluche/plenieres/): vote
- 5 mn. - Information point budget mensuel
- 10 mn. - Informations : suites possibles après la démission de deux membres du bureau .

2 _ Information et communication (~19:55)

- 20mn. - Point des actions RGDP, la diffusion des comptes-rendus (bureau, plénières, AG…) sur le site (à qui ?et quoi?) : vote
- 10 mn. - Rôle des Web-masters (site, réseaux sociaux...), combien? qui? : vote
- 10mn. - Communication vers les adhérents et non adhérents : pour une communication officielle plus axée sur le site ? Idées d'amélioration de diffusion d'informations autour des activités du café .
- 10mn. - Ergonomie du site(www.lecafepluche.fr), piste d'amélioration et propositions ? Pour faire vivre le site . Vers la création d'un « *atelier information communication » ?*
- 10mn. - Appel à bénévolat : affichage au café, mails, agenda partagé, site...?

3 _ Autres (~20:55)

a) 25mn. - Le Système de boissons suspendues: principe - moyens - limites - mise en place : vote

5_ Tour de table- questions diverses (~21:20)

6 _ Date et thématique de la prochaine plénière (~21:25)

Début de réunion 19 :35

Étaient présents : la feuille d'émargement est signée par 14 personnes :
Maître du temps ; Anisa, secrétaire de séance : Christine et co-rédacteurs : Rafaèle et Bernard, animateur réunion (tableau) : Sophie .

Pas de suggestions ou propositions par mails sur l'ordre du jour.

En introduction : les modalités de déroulement de la plénière, les comptes-rendus et la désignation d'un(e) secrétaire de séance et de deux co-rédacteurs (prise de notes).

Le premier thème est une proposition de fonctionnement de la plénière pour aboutir plus rapidement à la rédaction des CR.

Pour les réunions (plénières et commissions ou ateliers), un rédacteur se proposera (une des secrétaires du bureau en priorité sinon, un des adhérents présent et volontaire) ainsi que 1 ou 2 preneurs de notes (présent et volontaire).
Pendant la réunion, à la fin des discussions pour chaque sujet à l'ordre du jour, les décisions prises seront reformulées par écrit sur un tableau visible de tous.

Les CR de réunions se feront sous une forme synthétique (pour chaque sujet: explication et contexte du sujet, les débats, puis, relevé de décision tel qu'il a été reformulé sur le tableau).
Dans la semaine qui suit la réunion, le(a) secrétaire de séance rédige un projet de CR sur la base de ses notes et de celles des preneurs de notes désignés et le diffuse au bureau et aux présents à la réunion. Cette diffusion nécessitera une feuille d'émargement à chaque réunion.

Le CR est élaboré par le(a) secrétaires sous 8 jours (=compte-rendu « à valider ») ; Puis, il est envoyé aux membres du bureau et aux membres présents à la plénière pour ultime correction sous 1 semaine max. Ensuite, le compte-rendu dit « définitif » sera diffusé sur le site aux adhérents et disponible en format papier au CaféPluche.

Décision : La proposition est validée, le principe est adopté.

1 _ Points divers :

a) **Approbation** du compte-rendu de la plénière du 28 mai 2018 (https://lecafepluche.fr/fonctionnement-du-cafepluche/plenieres/) : Le compte rendu est validé après correction des points d'interrogation au niveau de [...]*"après vote à l'unanimité"* ; Bénévoles soirée: remplacer *"vote?"* par *"voté à la majorité"* .

b) I**nformation** point budget mensuel

Fin juin, le Café Pluche a dépensé depuis le début de l'année 10000€ et récolté 10600€ soit un résultat positif de 600€ sur les 6 premiers mois de l'année . Les dépenses mensuelles (charges fixes) sont en moyenne de 550€/mois, 6600€ par an de charges inéluctables ; donc d'ici la fin de l'année (6 mois), il faut financer 3300€ pour équilibrer les comptes .

c) **Informations** : suites possibles après la démission de deux membres du bureau :

Membres démissionnaires : Patricia, le 29 mai 2018 de son poste de co-présidente et Marie-Jo le 8 juin 2018 en qualité de membre du bureau élargi.

Rappel des statuts du Café Pluche pour ce qui concerne les démissions du bureau» .Art.7 et 8 . *Deux instances font fonctionner l'Association : l'Assemblée Générale (AG) et le Bureau. Le Bureau est l'organisme qui administre et dirige l'Association. Il est composé d'au moins six membres et garantit dans la mesure du possible la parité de représentation entre hommes et femmes sur chacun des trois postes du bureau : présidence, secrétariat et trésorerie. [,,,] Les membres démissionnaires en cours de mandat sont remplacés par élection lors de la plus proche AG ordinaire ou extraordinaire. E n dehors des A G ordinaires, le.la Présidente, à son initiative, ou à la demande des membres du Bureau ou du quart des membres adhérents, pourra convoquer une A G extraordinaire.*

Position du bureau : après concertation des membres du bureau et du Président , le Président et les membres du bureau ne demandent pas la convocation d'une AGE pour

remplacer les membres démissionnaires du bureau et se prononcent pour attendre la prochaine AGO 2019 .

Suites possibles par rapport à ces démissions : 25 % des membres adhérents à jour de leur cotisation 2018 peuvent demander au Président de convoquer une AGE pour remplacer les membres démissionnaires .

Décision : l'ensemble des personnes présentes opte pour que l'information soit retranscrite dans le compte-rendu de la plénière.

2 _ Information et communication

a) **Point des actions RGDP,** la diffusion des comptes-rendus (bureau, plénières, AG…) sur le site (à qui ?et quoi?) : vote

<u>Information des adhérents, anciens adhérents, et partenaires :</u>

Les adhérents du café Pluche ont été informés de la nouvelle réglementation sur la Protection des Données des Personnes (collecte, traitement et stockage des données personnelles dont l'utilisation peut directement ou indirectement identifier une personne) et, de l'utilisation par le Café Pluche de ces données . Ils pourront formaliser leur consentement explicite sur le cahier d'adhésion jusqu'à la ré-adhésion 2019 (obligation de garder une trace).

Concernant les anciens adhérents et partenaires « nominatifs »: un courriel similaire sera transmis leur demandant une réponse explicite d'ici la fin de l'année 2018. Passé la fin de l'année, sans leur autorisation formelle, les données les concernant seront détruites (*Bernard/Christine).*

Rafaèle se propose de les rappeler pour informations et explications.

Concernant les adhérents de passage : une même information sera inscrite sur le cahier des adhérents de passage. (*Bernard/Christine)*.

Décision : principes adoptés par membre de la plénière.

b) **<u>La diffusion des comptes rendus</u>** *(Assemblée générale, plénières, bureau et prog.)* :

Après débats et échange autours de la diffusion des CR, savoir si publique ou limitée ? Le rôle de transparence du Café Pluche ? la responsabilité collective ? Le regard et les jugements externes et internes ? quelles informations transmises ? le respect des propos tenus (RGDP) ?, les membres de la plénière ont opté pour :

Comptes rendus de l'assemblée générale : le PV tel qu'enregistré à la Préfecture sera diffusé sur le site et public. Version papier et annexes consultables sur place. **Décision** : unanimité .

Comptes rendus de plénières : diffusion sur le site aux adhérents (accès avec Mot de passe) ; Abandon des envois par mel. Version papier consultable sur place. **Décision** : 12 voix pour et 2 contre.

Comptes rendus de bureau : diffusion sur le site aux adhérents (accès avec Mot de passe) ; Abandon des envois par mel. Version papier consultable sur place. **Décision** : unanime.

Programme et agenda du mois : diffusion aux adhérents(PJ et lien) et aux partenaires par courriel (PJ et lien) et publique sur site. **Décision** : unanime

c) **Rôle des Web-masters** (site, réseaux sociaux...), combien? qui? : vote

Historiquement :

Gandi est le domaine qui héberge le site web du Café Pluche, le domaine permet également d'utiliser des courriers électroniques sous la forme xxx@lecafepluche.fr (ex : prog@lecafepluche.fr pour le groupe programmation. «Le cafepluche.fr » est l'identité de l'association sur le web .

Wordpress est le système de gestion des contenus du site du café Pluche (outils de création).

Pour faire simple : En 2015, l'association a déposé et enregistré à la poste **« Gandi »**(hébergeur) un nom de domaine pour l'association, intitulé **« le cafepluche.fr »**. A partir de là, il a été créé le site du «**Café Pluche**»(wordpress, création sous l'impulsion de Patrice et Joop) .

Il existe aussi la boîte email : **cafepluche@gmail.com** pour l'usage du bureau et une page **facebook** .

Actuellement :

La boîte Email , **cafepluche@gmail.com**, est gérée par le bureau (Bernard). En cas d'absence, le bureau devra désigner une autre personne pour la gestion (liste de diffusions, archives etc) .

Perrine est en charge de la page facebook.

Le site internet doit être administré par un ou plusieurs administrateurs « webmaster » qui douvent pouvoir intervenir à tous les niveaux. Perrine, Bernard et Patrice sont les webmasters déclarés.

Les éditeurs sont les contributeurs (adhérents) qui peuvent écrire des articles pour animer le site.

Rapidement, Patrice se positionne en superviseur unique, car co-créateur avec Joop du site sur « Wordpress » . Il détient les codes d'accès, personnellement. Il a, par ailleurs, supprimé les codes du deuxième superviseur (Joop). Il souhaite conserver cette exclusivité sur les autres webmasters sous couvert de *« sécurité, manque de confiance, peur d'un sabotage...»*. Il veut pouvoir, s'il le souhaite *« invalider »* les autorisations d'accès des modérateurs. Cette main mise sur le site du café, par un seul individu, n'est pas acceptée par une grande partie de l''assistance, car incompatible et indigne des valeurs et du mode de fonctionnement du café. Il est demandé à Patrice de communiquer aux autres administrateurs (Perrine et Bernard) le mot de passe superviseur. Ce dernier refuse obstinément en y ajoutant des propos et gestes provocants, déplacés et irrespectueux vis-à-vis de l'assistance.

La discussion n'aboutissant pas, le "*superviseur*" et l'assistance restant arque-boutés sur leur position respective, sur avis du maître du temps, la réunion est suspendue par l'animateur de séance après avoir rappelé, le besoin de créer un groupe de réflexion sur la communication et l'information du café qui ferait des propositions lors de prochaines plénières .

Les autres sujets de l'ordre du jour n'ont pas été traités

La réunion est levée à 22:00.